



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 1^{er} février 2019

Communiqué de Presse

Réunion du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 31 janvier 2019

Les membres du CODERST se sont réunis le jeudi 31 janvier 2019 à la préfecture de la Dordogne pour examiner 4 dossiers.

A l'issue de cette séance, un avis favorable a été émis sur les demandes suivantes :

- Mise en place de mesures de gestion des situations incidentelles ou accidentelles impliquant les installations classées de la société SAS MANUCO à Bergerac.
- Mise en place de mesures de maîtrise des risques complémentaires aux installations classées de la société SAS BREZAC sur la commune de Monfaucon.
- Création d'une station de traitement des eaux usées sur la commune de Terrasson-Lavilledieu déposée par la Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort.
- Extension d'un élevage de veaux de boucherie à 800 places par l'EARL BAYLE - Mme Stéphanie BAYLE sur la commune de BASSILLAC ET AUBEROCHE.

Par ailleurs, le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 2019-2024 a été présenté aux membres du CODERST.

Le CODERST est une commission consultative composée de services de l'État, d'élus et d'associations, experts et personnalités qualifiées dans le domaine de l'environnement. Elle est chargée de rendre des avis sur des affaires touchant aux domaines des installations classées, des déchets, de l'air et de l'eau.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
